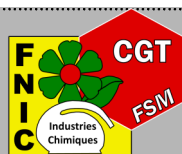




LA VOIX



des industries chimiques



n° 542 FÉVRIER 2020
SOMMAIRE

LES LUTTES

4-6

- SYNDICAT CGT TRIMET
- ARKEMA BALAN

DOSSIER

8-23

- TOUT SAVOIR POUR GAGNER CONTRE LA RÉFORME DES RETRAITES

41^e
CONGRÈS

LOUAN — 30 MARS AU 03 AVRIL 2020
DE LA CONVERGENCE À LA VICTOIRE

NE PARLEZ PAS
D'ACQUIS SOCIAUX
MAIS DE CONQUIS
SOCIAUX, PARCE
QUE LE PATRONAT
NE SE DÉSARME
JAMAIS.



AMBROISE CROIZAT -
MINISTRE DU TRAVAIL
ET DE LA SÉCURITÉ
SOCIALE

En 1950, alors que la maladie le ronge, ses derniers mots à l'Assemblée nationale sont encore pour la Sécurité sociale :

« Jamais nous ne tolérerons que soit mis en péril un seul des avantages de la Sécurité sociale. Nous défendrons à en mourir et avec la dernière énergie cette loi humaine et de progrès ».

Un cri pour que la Sécurité sociale ne soit pas une coquille vide livrée au privé, mais reste ce qu'il a toujours voulu qu'elle soit : un lieu de solidarité, un rempart contre le rejet, la souffrance et l'exclusion.

DIAGORIS

EXPERTISE

NOTRE EXPERTISE AU SERVICE DE VOTRE ENGAGEMENT

Cabinet d'Expertise Comptable Inscrit au Tableau de l'Ordre des Experts Comptables.

MISSIONS D'ASSISTANCE EN VUE DE LA CONSULTATION SUR:

La Situation Économique et Financière

ARTICLE L2323-12 DU CODE DU TRAVAIL

La Politique Sociale, les Conditions de Travail et l'Emploi

ARTICLE L2323-15 DU CODE DU TRAVAIL

Les Orientations Stratégiques

ARTICLE L2323-10 DU CODE DU TRAVAIL



01 42 17 04 15 – contact@diagoris.fr
43 Rue de Rennes, 75006 Paris

DIAGORIS.FR

ENSEMBLE, JUSQU'À LA VICTOIRE !

La détermination de tous ceux qui sont dans le mouvement contre la réforme des retraites ne se dément pas.

Le soutien de l'opinion aux grévistes est majoritaire dans la population, **près de 60 % des sondés considèrent que le mouvement est justifié et continuent de soutenir la grève**. Ces sondages ont été effectués après les annonces gouvernementales du retrait « provisoire » de l'âge « pivot », preuve que la manœuvre (gouvernement/MEDEF/CFDT) n'a pas fonctionné, preuve que les citoyens ont bien conscience de ce qu'il va advenir du régime de retraite solidaire.

Le gouvernement, appuyé par certaines organisations syndicales, reste sourd à une demande qui, après 69 jours d'un conflit très dur, est soutenue par une large majorité de l'opinion publique.

La détermination des salariés, des retraités, des citoyens, ne faiblit pas, car beaucoup ont pris conscience que ce sont deux projets de société qui s'affrontent aujourd'hui et que, derrière la question des retraites, c'est bien plus qui est en jeu, **c'est l'ensemble de notre modèle de protection sociale qui est remis en cause**.

Nos parents, nos arrières grands-parents se sont battus, sont morts, pour mettre en place un projet de société, pour que nous ayons droit à une protection sociale de haut niveau, où chacun paye selon ses moyens et reçoit selon ses besoins, et ce, quelle que soit notre catégorie professionnelle.

Le gouvernement, le patronat, sont au bord du gouffre ! À nous, militants, salariés, retraités, de les pousser pour qu'ils renoncent à cette régression sociale !

La lutte contre la réforme n'est pas que l'affaire de quelques secteurs, mais bien l'affaire de toutes et tous.

De l'investissement de tous dépend la victoire contre ce projet de régression sociale sans précédent.

Si, après plus de 48 jours de grève, les travailleurs de certains secteurs basculent sur d'autres formes d'actions que la grève reconductible, ils protestent et sont toujours mobilisés contre la politique du gouvernement et sa réforme antisociale, comme les raffineurs, les chimistes, les caoutchoutiers, mais aussi les travailleurs de la SNCF, de la RATP, les enseignants, les dockers, les énergéticiens, les avocats, les hospitaliers, etc.

La grève dans l'entreprise reste l'instrument primordial pour gagner l'abandon de cette réforme et est un outil de pression, de blocage de l'économie. Le retrait de cette réforme passe aussi par des actions « coup de poing », dans lesquels les salariés doivent s'engager pour bloquer les profits et faire voir au gouvernement qu'on ne veut pas de son modèle de société !

La FNIC-CGT appelle tous les syndicats à continuer la lutte, à provoquer des assemblées générales de salariés, à mettre en question l'arrêt de la production et des services et à se joindre à tous les appels en territoires qui permettent de bloquer l'économie, le capital.

CE N'EST PAS LA CGT, QUI RUINE LA FRANCE MAIS BIEN LE GOUVERNEMENT, VALET DU PATRONAT, QUI FAIT TOUT POUR QUE NOS SYSTÈMES DE PROTECTION SOCIALE S'EFFONDRENT.



LA FNIC-CGT appelle ses syndicats à participer à tous les mouvements de grève.

TOUJOURS DÉTERMINÉS ET MOBILISÉS JUSQU'AU RETRAIT !

n°542

VOIX DES INDUSTRIES CHIMIQUES

Case 429-93514 Montreuil cedex

Tél. : 01.84.21.33.00

<http://www.fnic-cgt.fr>

Email : contact@fnic-cgt.fr

Directeur de la publication : Emmanuel LEPINE

Commission paritaire n° 0123 S 06355

Conçu et réalisé par la FNIC CGT

Bimestriel - 1,06 €

Imprimé par ADDAX imprimerie

Issn = 0763-7497



LES LUTTES



PAULSTRA SEGRÉ



BRIDGESTONE BETHUNE



LE JOINT FRANCAIS CHÂTEAU CONTIER



MICHELIN BLANZY





LES LUTTES

SYNDICAT CGT TRIMET



Le syndicat CGT de Trimet dans la lutte contre la réforme des retraites.

Le syndicat participe à tous les appels et aux grèves reconductibles qui ont fortement impacté l'avance de matières premières de cette entreprise qui fabrique de l'aluminium. À ce jour, il ne lui reste plus que 12 jours d'alumine dans les silos. Pourtant, sa direction avait anticipé et prévu ces difficultés mais elle n'avait pas prévu l'ampleur de la grève des camarades de la SNCF, qui ajoutée aux appels du syndicat, a fortement impacté le stock.

De plus, le remplacement du moyen de transport par la route lui a coûté, depuis le début du conflit, plus d'un million d'euros puisqu'il faut 40 camions par jour pour alimenter l'usine en alumine et en coke.

La SNCF, l'EDF et les ports sont des acteurs indispensables pour l'équilibre de l'usine, pour l'acheminement de l'énergie et des matières premières. Le travail du Tous Ensemble est primordial.

Le syndicat CGT reste très actif et continuera à s'engager dans tous les appels nationaux pour participer à la victoire du retrait de régression sociale de cette réforme.

La régression ne se négocie pas, elle se combat.



LES LUTTES

ARKEMA BALAN



À la CGT Arkema Balan, la résignation ne fait pas partie du plan.

Voilà maintenant plus de 12 jours que les salariés postés d'Arkema Balan sont en grève pour exprimer leur mécontentement et demander une vraie valorisation de leurs salaires suite à la cession des POF « Polyoléfines Fonctionnelle » 335 M€.

10 jours, que la direction générale a fermé ses portes et ne souhaite plus négocier avec les OS. En a-t-elle réellement eu la volonté ? NON !

C'est bien notre travail qui a permis de bien valoriser la vente, et le partage commence maintenant par la redistribution des richesses que seuls les salariés ont créées.

La direction de Arkema Balan, essaye de provoquer la division en menaçant les salariés des autres ateliers, de chômage technique ou de lock out, même si celui-ci est complètement illégal et anticonstitutionnel.

Pour montrer que les grévistes ne sont pas des moutons, ils se sont rassemblé au portail de l'usine pour un repas fraternel afin d'afficher leur détermination.

L'augmentation des salaires est en lien direct avec nos retraites, alors que la lutte continue!

**ON
NE
LÂCHE
RIEN.**



PROFESSIONNELS
DES MÉTIERS DE
SERVICES,
VOUS PASSEZ TOUT
VOTRE TEMPS
À PRENDRE SOIN
DES AUTRES.



ET VOUS ?
QUI PREND SOIN
DE VOUS ?

Complémentaire Santé – Prévoyance – Retraite

C'est parce que nous connaissons si bien les métiers de la santé, du conseil, de la restauration, de l'hôtellerie, du transport, et des commerces de proximité que nous sommes en mesure de vous apporter les solutions les plus adaptées à vos besoins. KLESIA, au service des entreprises de service depuis plus de 65 ans.

KLÉSIA
PROTECTION ET INNOVATION SOCIALES

ORGANISER LA LUTTE CONTRE LA RÉFORME DES RETRAITES

- ♦ **Fiche 1 : Promesses ou mensonges du candidat Macron ?**
- ♦ **Fiche 2 : Instaurer l'égalité et supprimer les injustices ?**
- ♦ **Fiche 3 : L'argument de l'évolution démographique à venir.**
- ♦ **Fiche 4 : Les régimes spéciaux.**
- ♦ **Fiche 5 : Le miroir aux alouettes des 1000 euros de pension.**
- ♦ **Fiche 6 : Les femmes et la retraite.**
- ♦ **Fiche 7 : Pensions et cotisations pour les hauts revenus.**
- ♦ **Fiche 8 : Les agriculteurs et leur retraite.**
- ♦ **Fiche 9 : La pénibilité.**
- ♦ **Fiche 10 : Des privilégiés oui, mais lesquels ?**
- ♦ **Fiche 11 : Les véritables raisons de la contre réforme.**
- ♦ **Fiche 12 : Les propositions de la CGT.**

FICHE 1

LE NOUVEAU SYSTÈME QUE VEUT NOUS IMPOSER LE GOUVERNEMENT, EST-CE VRAIMENT RESPECTER LES PROMESSES DU CANDIDAT MACRON ?

1 La légitimité de la présidence de Macron

Son élection tient en grande partie au vote de barrage à la candidate FN, au second tour. Macron avait réalisé un score de 24 % au premier tour (18 % des inscrits). Prétendre qu'il a été élu pour son programme manque d'honnêteté.

2 Le candidat Macron et son programme

Par écrit :

« Ne toucher ni à l'âge de départ, ni aux niveaux des pensions ».

« Un régime universel, supprimer les injustices liées aux régimes spéciaux ».

Dans ses discours :

« Maintien du pouvoir d'achat des retraités ».

« Pas d'économie sur le dos des retraités ».

« S'adapter à l'évolution de l'espérance de vie ».

Il n'a jamais dit dans ses meetings qu'il instaurerait un régime à points.

3 Le président, une fois élu, confirme et argumente, notamment le 25 avril 2019 :

« Je ne toucherai pas à l'âge légal, aujourd'hui à 62 ans, premièrement, parce que je me suis engagé à ne pas le faire... Tant qu'on n'a pas réglé le problème du chômage dans notre pays, franchement, ce serait assez hypocrite de décaler l'âge légal... »

Quand on est soi-même en difficulté, qu'on a une carrière fracturée, bon courage déjà pour arriver à 62 ans... Alors on va dire : « Maintenant, il faut passer à 64 ans ? ». Vous ne savez déjà plus comment faire après 55 ans, les gens vous disent : « Les emplois ne sont plus bons pour vous », c'est ça la réalité... On doit d'abord gagner le combat avant d'aller expliquer aux gens « Mes bons amis, travaillez plus longtemps » Ce serait hypocrite. »

Visible sur YouTube : <https://youtu.be/QkPVSkK8hbI>

TOUTES LES MESURES QUI SONT DANS LE RAPPORT DELEVOYE OU LE PROJET DE LOI SONT COMPLETEMENT À L'INVERSE DES PROMESSES DE CAMPAGNE ET DES DECLARATIONS.

L'hypocrisie de ce personnage est à son paroxysme car il dit maintenir les 62 ans, mais il oublie de préciser que c'est avec une décote qui s'ajoute à la baisse des pensions.



FICHE 2

INSTAURER L'ÉGALITÉ ET SUPPRIMER LES INJUSTICES ?

En réalité, on instaure la baisse des pensions !

Sur la prise en charge des petits boulots, avec un calcul fait sur toute la carrière, cela fait baisser la moyenne de revenus donc baisser la pension.

Aujourd'hui, un salarié qui a travaillé plus de 150 heures sur une période de trois mois a un trimestre validé. Ce ne serait plus le cas.

Le slogan de cette égalité est purement démagogique car il y a des règles différentes pour les agriculteurs, les militaires, les commerçants, les indépendants, les policiers...

Une égalité....dans l'inconnu !

Curieuse égalité puisque il serait impossible de comparer sa situation avec quiconque (pour pouvoir comparer, il faut avoir le même âge et une carrière complète intégralement identique).

Impossible d'obtenir une réponse claire sur la valeur d'acquisition du point, sur sa valeur de restitution et sur le maintien d'un âge pivot. Ces trois éléments resteraient des variables.

Actuellement, parmi les 18 à 64 ans, l'écart de niveau de vie entre les 20 % les plus aisés et les 20 % les moins aisés est 4,5. Après 65 ans ce rapport tombe à 3,7 fois, donc l'actuel système de retraite réduit les inégalités.

Pour nous, la solidarité va dans le sens de l'égalité et l'individualisation s'en éloigne.

Le président Macron s'était engagé à ce qu'un simulateur

soit accessible sur internet, or, celui-ci n'a jamais été mis en place.

L'égalité vers la pauvreté !

Partout où le système à points a été instauré, il y a eu régression sociale. En Suède, le taux de pauvreté des retraités est désormais le double de celui de la France (14,7 % contre 7,5 %).

Le Conseil d'Etat est clair, il dit : « Le gouvernement ne crée pas un régime universel des retraites ». Il explique que cela est dû au maintien de plusieurs caisses distinctes (MSA maintenue) et aux règles dérogatoires.

Par ailleurs, le Conseil d'Etat dit et : « juge inopérante l'invocation au principe d'égalité ». En clair, cette formule est inappropriée. Plus loin il démontre que la formule « chaque euro cotisé ouvre les mêmes droits pour tous » n'a pas de sens.





*A vos côtés pour assurer
votre tranquillité*

Depuis 45 ans, l'APGIS, institution de prévoyance, est l'instigatrice d'une protection sociale innovante, collective et solidaire, au profit des branches professionnelles, des entreprises et de leurs salariés. Organisme à but non-lucratif, elle dédie ses moyens à son fonctionnement, à sa solidité financière mais également à l'amélioration des services rendus aux entreprises et aux assurés.

Paritarisme, agilité, solidarité et transparence sont les valeurs qui guident l'APGIS dans l'accompagnement au quotidien de ses 44 000 entreprises adhérentes et de ses 880 000 bénéficiaires.

APGIS

12, rue Massue
94684 Vincennes cedex
Tél. 01 49 57 16 00
www.apgis.com

FICHE 3

L'ARGUMENT DE L'ÉVOLUTION DÉMOGRAPHIQUE À VENIR

Historiquement,

On a toujours su, depuis un demi-siècle, réduire considérablement la durée du travail et, en même temps, prendre en charge de plus en plus de retraités.

Alors qu'il y a eu la quatrième, puis la cinquième semaine de congés payés, les 35 heures, la retraite à 60 ans, notre système a su absorber plus du double de retraités, sans difficulté. (1)

C'est en grande partie grâce à l'évolution des richesses créées et à leur répartition que cela a été possible. En effet, cette richesse a été multipliée par 3,5, en 50 ans.

Travailler plus longtemps ?

La précarité aujourd'hui est de plus en plus importante. Il y a des millions de chômeurs qui réclament du boulot et on le leur refuse. En moyenne, c'est à 29 ans seulement qu'un jeune arrive à trouver un emploi stable. Le temps partiel imposé progresse. Toutes ces situations entraînent des pertes de cotisations et aussi des pertes de droits pour la retraite. Maintenir des salariés plus longtemps au travail entraînera automatiquement un accroissement de ces précarités.

On assiste, d'ores et déjà, à un effet « vases communicants » entre les plus âgés et les plus jeunes : entre 2010 et 2015, le nombre de travailleurs de 60 ans, et plus a augmenté de 550 000 et en même temps, le nombre de travailleurs de 40 ans, ou moins, a baissé de 600 000.

Par ailleurs, aujourd'hui déjà, la moitié de ceux qui arrivent à l'âge théorique de leur retraite, ne sont plus en activité. Ils sont au chômage, en longue maladie, en invalidité.

En France, l'espérance de vie sans incapacité, pour un ouvrier, est en moyenne de 59 ans.

Les patrons veulent-ils des « séniors » dans les entreprises ?

La première chose que font les patrons lorsqu'ils suppriment des emplois, c'est de viser ceux qui sont proches de la soixantaine, parce qu'ils sont potentiellement ceux qui sont le plus payés, trop souvent malades et qui ne s'adaptent pas suffisamment aux nouvelles exigences. Les séniors qui sont au chômage, le sont beaucoup plus longtemps que les autres, du fait des refus d'embauches.

Selon le rapport gouvernemental du 7 janvier 2020, le taux d'activité, à temps plein, de la population totale était de 61 % à 55 ans, 33 % à 60 ans, 17 % à 62 ans.

Pour ce qui est de la démographie à venir, l'augmentation des retraités n'est qu'une hypothèse.

Le gouvernement et le patronat se permettent d'instrumentaliser l'étude parue le 3 novembre 2016 (N°1619, INSEE première) qui base ses calculs à partir de 3 critères, à savoir la fécondité, le solde migratoire et l'espérance de vie.

Aucun avertissement pour le lecteur sur ce qui influence pour l'essentiel ces évolutions démographiques, à savoir, l'importance des choix politiques dans les conditions de vie et de travail, de protection sociale, les conflits éventuels et les aspects environnementaux.

A partir des 3 critères retenus, sont bâties des hypothèses hautes et basses qui conduisent tout de même à estimer la population française de 2070 entre 66 et 87 millions d'habitants. Une variation d'environ un tiers...

Si on observe seulement l'évolution de l'espérance de vie,

les calculs sont basés sur les chiffres de 2013. Or, bien que cela ne transpire pas dans les médias, on assiste à un

ralentissement global de l'espérance de vie depuis 2014.

Les projections à 2070, utilisées par le gouvernement, indiquent pour les femmes un passage de 90 à 96 ans et pour les hommes de 90 à 93 ans. En moyenne c'est + 10 ans pour les hommes et + 5 ans pour les femmes, depuis 2013.

Le chiffre retenu par le Conseil d'Orientation des Retraites valide une bonification de 1,6 mois chaque année, soit 7 ans d'espérance de vie sur 50 ans.

Problème : **ces estimations sont déjà fausses** entre 2014 et 2019. (2)

Au milieu des hypothèses hautes et basses, il y a la présentation d'un scénario appelé scénario central. D'une hypothèse de travail qui ignore les choix politiques des 50 ans à venir, il y a des commentateurs et dirigeants qui passent très vite à une vérité.

En réalité, cette vérité a la même valeur que celle qu'affirme détenir le joueur de tiercé qui a étudié le terrain, le cheval et le jockey.

Si l'INSEE savait nous donner le tiercé gagnant, ça se saurait. Elle ne le prétend d'ailleurs pas.

Les statisticiens de l'INSEE prévoient aussi une évolution du produit intérieur brut (PIB) dans les prochaines décennies, bien supérieure à l'évolution du nombre de retraités. Voilà une information qui reste confidentielle.

(1) En 1960, il y avait 4 actifs pour 1 retraité. Aujourd'hui il y a 1,7 actif pour 1 retraité. La durée du travail depuis 1960 a baissé de 350 heures/an et la durée des études a augmenté.

(2) Si on compare la décennie 1999/2009 à celle de 2009/2019, il y a un **net ralentissement de l'espérance de vie** :

- ♦ pour les génération de 1999 à 2009, l'espérance de vie à la naissance est passée de 2,7 à 2 ans pour les hommes et de 1,9 à 1,2 pour les femmes.
- ♦ ce ralentissement s'accroît après 60 ans puisque les hommes passent de 1,9 à 1,2 ans et pour les femmes c'est de 1,3 à 0,8 ans.

Si on regarde les 5 dernières années, hommes et femmes, à la naissance ou à 60 ans, on oscille entre + 5 mois et 6 mois alors que les prévisions du Conseil d'Orientation des Retraites donnaient 7,8 mois tous les 5 ans, en moyenne, jusqu'à 2070.



Il n'y a plus d'étude sur l'évolution dans le temps de l'espérance de vie par catégorie sociale. Pourtant, sans opposer les catégories, les différences sont très importantes entre les ouvriers aux travaux physiques et aux horaires atypiques et les salariés cadres journaliers. Les dernières études datent de la période 1976/2013 et montraient une relative constance avec un écart de 15,9 ans entre un homme cadre et un privé d'emploi non retraité, et un écart de 6,4 ans entre une femme cadre et une privée d'emploi non retraitée.

FICHE 4

LES RÉGIMES SPÉCIAUX

Les régimes spéciaux pour certaines catégories de salariés tiennent leurs origines principales dans les conquêtes sociales et ce qu'on appellerait aujourd'hui la pénibilité.

L'exemple des égoutiers du service public.

Ils sont 2000 en France avec un statut qui leur permet de partir en retraite à 52 ans. En activité, ils sont exposés à des risques biologiques importants et des risques chimiques qui font que leur espérance de vie est inférieure de 7 ans à la moyenne des ouvriers, lesquels sont eux-mêmes en dessous de la moyenne générale.

Le projet Macron prévoit, ni plus ni moins, de les ramener à un minimum de 64 ans, ce qui signifie un décès avant la retraite pour la majorité d'entre eux.

La situation chez les cheminots.

Le niveau de retraite chez les cheminots oscille entre 1 100 euros et 1 700 euros net pour l'ensemble des catégories ouvriers, employés, techniciens, agents de maîtrise. En France, la moyenne générale des retraites est de 1 389 euros.

Les départs à 52 ans, qui n'existent que sous certaines conditions pour les « roulants », ont été neutralisés par un dispositif de décote qui ramène l'âge de départ à 58 ans sans décote.

Le financement de leur régime est victime de la casse du service public et donc aussi des emplois. Leur taux de cotisation est passé à 31 % au lieu de 28 % pour le régime général.

Si on regarde uniquement les régimes spéciaux, il y en a aujourd'hui une quinzaine. Cela représente 1,5 % des cotisants. Supprimer ces régimes ne réglerait absolument pas les déséquilibres démographiques.

Les autres régimes :

La situation dans la police.

Il existe le même dispositif dans la police que pour les roulants chez les cheminots. Il y a un âge théorique de départ à 52 ans et un âge réel sans décote à 58 ans.

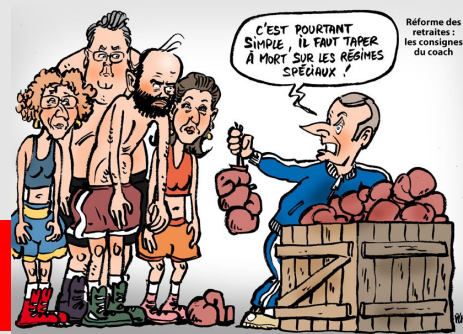
Contrairement à une légende savamment entretenue par Castaner et consorts pour justifier le maintien d'un dispositif spécial, ce métier n'est pas des plus dangereux. Toutes proportions gardées, il y a 2 fois plus d'accidents mortels par exemple dans le BTP. Il y en a aussi davantage dans l'interim, le transport routier, dans la plasturgie, le caoutchouc etc. que dans la police.

Ce que dit le projet de loi : il considère pour les militaires et « les fonctions régaliennes de sécurité » qu'ils doivent avoir une « retraite spéciale ». Le projet de loi n'est pas plus précis.

Et les militaires ?

Le président Macron a déclaré que c'était hors sujet, alors qu'il s'agit bien d'un régime spécial. L'âge moyen de départ est de 43 ans et la pension est due après 27 ans de service, pour un officier et 17 ans de service, pour les autres. Il existe un système de décote mais aussi un système de bonification selon les missions effectuées. Le niveau moyen des pensions est inférieur à la moyenne des autres fonctionnaires mais elles durent beaucoup plus longtemps.

Les militaires à la retraite peuvent cumuler leur pension avec un salaire dans le privé. Il y a même une filière qui se charge de leur trouver du boulot.



FICHE 5

LE MIROIR AUX ALOUETTES DES 1 000 EUROS DE PENSION MENSUELLE

Le gouvernement a lancé, comme avancée sociale dans sa réforme, une prétendue mesure plancher de 1 000 euros de pension par mois.

Tout d'abord, il faudrait nous faire la démonstration que cette aumône est suffisante pour vivre dignement, sachant que le seuil de pauvreté pour une personne seule, en France, est estimé à 1041 euros.

Mais, est-ce vraiment une mesure plancher, telle qu'elle est verrouillée dans la réforme ?

- Non, car il y a une première condition, celle d'avoir fait une carrière complète, soit 43 années minimum.
- Non, car il y a une deuxième condition, celle d'avoir gagné au moins le SMIC, donc d'exclure les temps partiels, par exemple.

Pour se faire une idée, un salarié qui aurait travaillé à temps plein toute sa vie, sans aucun incident de parcours professionnel, ne serait-ce que d'être resté au SMIC toute sa carrière, ce qui en soit est inacceptable, percevrait l'aumône de 1 000 €.

Avec le système actuel, ce smicard permanent toucherait 969 euros, donc 31 euros de moins que les 1 000 euros qui, soit dit en passant, sont inférieurs de 41 € par rapport au seuil de pauvreté. Si son salaire a quelque peu évolué par le biais des accords conventionnels et/ou d'entreprise, il ne sera plus concerné.

Cette disposition est précisée dans la loi mais seulement pour les agriculteurs pour lesquels il sera mis en place « un complément différentiel » dont on ne connaît comme pour bien des articles de cette réforme des retraites, ni le financement, ni le chiffrage.

En matière de promesses :



Il est important de savoir qu'en 2003, le gouvernement Fillon, pour faire passer le recul de la loi sur les retraites, avait garanti dans le nouveau texte, un plancher de pension de 85 % du SMIC*.

Cette disposition réglementaire n'a jamais été appliquée. À l'époque, il y avait dans l'équipe ministérielle, un certain Delevoye...

En 2016, il y a eu la tentative de garantir pour les agriculteurs non salariés une pension à 85 % du SMIC.*

Le groupe communiste avait déposé ce projet de loi qui avait comme particularité de ne pas exiger de conditions de déroulement de carrière, contrairement à celui de Macron. Il avait aussi comme originalité de subventionner le financement par une taxe de 0,1 % sur les transactions financières, donc de l'argent qui n'était pas pris dans la poche des travailleurs.

Les députés et les sénateurs ont voté ce projet de loi en première lecture. Lorsqu'il est arrivé en deuxième lecture en mai 2018 au Sénat le gouvernement a exigé le retrait du projet au motif qu'il sortirait son projet à lui bientôt.

Le résultat est là : si le gouvernement n'avait pas fait blocage, le talon des 85 % du SMIC serait effectif en 2019 pour cette profession.

**85 % du SMIC de 2020 net = 1036 euros.*

Cette réforme n'est-elle pas présentée et basée sur une supposée justice sociale ?

FICHE 6

LES FEMMES ET LA RETRAITE

Supprimer les discriminations ou les amplifier ?

Les femmes sont davantage victimes de la précarité avec 30 % d'entre-elles à temps partiel imposé. Les écarts de rémunérations ne sont pas du ressort de l'imaginaire, comme veulent nous le faire entendre nos directions d'entreprises, mais ils sont bien réels avec un écart moyen de 26 % avec les hommes. Une femme sur deux, pour diverses et justes raisons, a eu plus de 20 % d'années incomplètes au moment de liquider sa retraite.



En calculant la pension sur la carrière complète, il y a un abaissement automatique des pensions et, de fait, les discriminations se démultiplient. Il est donc important de revenir au calcul de la retraite sur la base des 10 meilleures années et de maintenir la base de calcul existante sur les 6 derniers mois chez les fonctionnaires.

Dans le projet : suppression des bonifications de trimestres qui sont en moyenne de 2 ans par enfant dans le privé et en moyenne d'un an par enfant dans le public.

A propos des majorations de pension par enfant :

- le calcul semble plus avantageux, mais fait disparaître la majoration pour les hommes, à compter de 3 enfants.
- il s'agit plus d'une répartition différente que d'une avancée conséquente. De surcroît les majorations seraient désormais financées par l'impôt, donc soumises aux arbitrages budgétaires et payées, très majoritairement, par les travailleurs.

Pension de réversion :

elle est supprimée pour les divorcés (45 % des couples divorcent). Pour mémoire, la grande majorité des réversions concerne les femmes.

Il y a une autre modification, celle du mode de calcul : aujourd'hui, il y a reversement de 50 % de la pension du conjoint décédé, demain, ce seraient 70 % des points acquis de la retraite du couple. Compte-tenu des écarts de salaires hommes/femmes, cela vient confirmer indéniablement une baisse de la réversion.

La suppression de la discrimination des salaires entre les femmes et les hommes rapporterait 6,5 milliards de plus sur le budget des retraites. Au lieu de s'attaquer au mal à la racine, ce gouvernement, répondant aux seules revendications du patronat, préfère fausser le débat.

En 1979, il y a donc 40 ans, la France signait la convention internationale sur l'élimination de toutes formes de discriminations à l'égard des femmes. Notre jolie Déclaration Universelle des Droits de l'Homme avait déjà tout dit en 1948. Cela fait donc 71 ans maintenant : « *Tous les êtres humains naissent libres et égaux en droit... Tous ont droit, sans aucune discrimination, au libre choix de leur travail, à un salaire égal pour un travail égal* ». Notre constitution française en a remis une louche en 1958, il y a donc 61 ans.

FICHE 7

RETRAITE DES HAUTS REVENUS :
LES FACES CACHÉES !

Le projet de suppression des cotisations pour les hauts revenus ne concerne pas que les cadres à hauts revenus mais aussi les professions libérales. C'est une mauvaise chose pour toutes les catégories, ce n'est pas marginal et il faut l'expliquer.

Il s'agit de descendre le seuil de cotisation qui était de 8 fois le plafond de la Sécurité sociale, à 3 fois. Désormais, pour ceux qui gagnent plus de 8 000 euros net par mois, la cotisation retraite de 28 % reste à payer au-dessous de ce plafond mais disparaît au-dessus. Ne subsistent alors que 2,81 % à l'intérieur des 28 % de cotisation générale qui sont affectés au financement mutualisé et solidaire du système. Cette partie de 2,81 % de cotisation n'ouvre aucun droit à retraite.

Il y a donc, pour cette catégorie de salariés à fort pouvoir d'épargne, une incitation ouverte à compléter les pensions par la capitalisation.

Si tout le monde a bien vu qu'il s'agissait de créer une brèche pour la capitalisation, il y a deux autres aspects qui restent peu connus :

1/ c'est avant tout la suppression d'une partie des cotisations, celles appelées abusivement « patronales ». La cotisation retraite est payée pour 60 % par l'entreprise et 40 % par le salarié, on voit donc qui sera la grande gagnante. Peu de commentateurs ont signalé cette disparition.

Ce cadeau va surtout concerner les grosses entreprises qui utilisent beaucoup de cadres de haut niveau, comme Total, Airbus, Sanofi, etc.

Imaginons un cadre qui gagne 15 000 euros* net par mois, l'entreprise se mettra dans la poche 1 176 euros mensuels. Pour un salaire à 12 000 net, ce sont 672 euros volés. Et on nous explique qu'il y a un problème de financement !

Cela vaut aussi pour les professions libérales. Pour un commerçant de moyenne ou de grande envergure, un médecin spécialiste qui gagne 15 000 euros net par mois, l'absence de rentrée de cotisation sera de 1 763 euros par mois.



2/ En plus d'ouvrir largement les portes à la capitalisation et de refaire de nouveaux cadeaux aux grosses entreprises, le projet vise à faire payer aux autres catégories la période de transition, jusqu'au décès du dernier haut revenu concerné par l'ancien système :

il y aurait un financement amputé par la baisse des cotisations des cadres en activité, alors que les hauts revenus déjà partis avec l'ancien système continueraient de toucher une retraite sur une base non plafonnée. C'est logique, puisque le système est par répartition. C'est donc l'ensemble des cotisants qui paiera l'addition de cette longue transition, pour un montant global estimé entre 60 et 65 milliards. Comme chacun sait, ce sont les cadres supérieurs, les hauts revenus qui ont la plus longue espérance de vie, ce qui en rajoute à la longueur de cette transition.

A noter qu'aucune organisation syndicale de cadres n'avait réclamé ce type de mesure qui paraît sortir d'un chapeau. Il est évident que les fonds de pensions en sont les commanditaires ainsi que les grosses entreprises.

** Sur 15 000 euros net, il y a 7 000 euros au dessus du plafond de 8 000 euros. La part de cotisation, faussement appelée patronale de 60 % dans les 28 % de l'ensemble qui disparaît, représente 1 176 euros. Il n'est pas écrit que les 2,81 % qui subsisteraient concerneraient les deux parties, seulement le salarié.*

FICHE 8

LES AGRICULTEURS ET LEUR RETRAITE

Les quatre grandes raisons des problèmes des agriculteurs non salariés sont les suivantes :

1/ Une raison historique avec ses prolongements contemporains :

en 1946, ceux qu'on appelait les paysans, ont refusé d'entrer dans la Sécurité sociale, du fait du montant des cotisations sociales. Les paysans considéraient que la prise en charge de leurs anciens, était une affaire de famille. Leur régime de retraite spécifique sera mis en place laborieusement entre 1951 et 1958.

2/ La volonté encore aujourd'hui d'avoir un faible taux de cotisation :

les cotisations des agriculteurs se font sur plusieurs dispositifs. Si on regarde l'ensemble, cela correspond à une moyenne de 21,11 %, contre 28 % pour le régime général, ce qui serait aussi celui d'un régime universel. Il n'est pas dit que les agriculteurs acceptent une hausse de cotisations.

3/ Une rémunération officielle minorée, donc la base de calcul de cotisation aussi (1) :

en plus du faible pourcentage de cotisations, il y a le niveau de revenu officiel pour fixer le montant de cette cotisation.

Tout le montage financier sur le revenu des agriculteurs est conçu pour faire baisser leur revenu officiel, donc leur impôt, leurs cotisations...et leur future retraite.

Prenons un exemple très classique : l'achat d'un matériel agricole de 100 000 euros. Il sera amorti dans la comptabilité en 5 années par tranches de 20 000 euros. Pendant 5 ans, les 20 000 € seront déduits de son salaire et les 21,11 % de cotisations sociales seront calculés seulement sur la différence. L'agriculteur «moyen» déclare donc un revenu bien en dessous du SMIC. La cotisation s'en trouve rabaisée considérablement.

Le matériel agricole acheté n'est pas perdu au bout des 5 ans. Il est devenu un bien conséquent, avec peu de décote, à revendre ou à conserver. Aujourd'hui, la moitié des matériels agricoles, en France, est inutilisée.

4/ Une démographie désastreuse dans la profession :

Le nombre d'agriculteurs n'en finit pas de baisser depuis des décennies (2). Dans d'autres professions, des mesures ont été prises pour corriger ce phénomène. Chez les cheminots, par exemple, le taux de cotisation est monté à 31 %. Il y a aussi des batailles pour le maintien des emplois ce qui n'est pas vraiment le cas dans l'agriculture.

Il n'est pas inutile de rappeler le rôle néfaste de la FNSEA, le syndicat majoritaire, sur l'ensemble de cette situation.

Au bilan :

la pension moyenne d'un agriculteur retraité est de 855 euros pour un homme et de 597 euros pour une femme. Il serait toutefois nécessaire d'intégrer dans la réflexion le devenir du patrimoine, sujet délicat avec des situations disparates.

Ce que dit le projet de loi :

La MSA (Mutuelle Société Agricole) demeurerait gestionnaire, contrairement aux autres régimes qui disparaîtraient !

Les agriculteurs à faibles revenus « *Cotiseront moins avec plus de droits* » ? Or, le taux de cotisations aujourd'hui est de 21,11 %, donc très inférieur aux 28 % voulu dans le dit système universel et égalitaire. Ce passage de la loi est particulièrement obscur. (3)

(1) D'après les informations fournies par la Confédération Paysanne.

(2) En 2018, le nombre d'agriculteurs actifs non salariés est de 477 000. Le nombre de pensions de retraites des ex-non-salariés est de 1,38 millions.

(3) Il n'est pas inutile de répondre aux agriculteurs, parfois jaloux des cheminots, que l'aide principale des autres régimes au titre de la solidarité, c'est pour eux, à hauteur de 5 milliards par an.

FICHE 9

LE PIÈGE D'UNE PRISE EN COMPTE DE LA PÉNIBILITÉ UNE NOUVELLE FOIS PRÉSENTÉ

Depuis maintenant 17 ans, la pseudo réponse à la prise en compte de la pénibilité a surtout servi à faire passer des reculs généralisés. Il est donc utile de rappeler les faits car la combine est de nouveau utilisée.

Avertissement :

Plusieurs confusions vont s'installer dès le début : pour le travailleur, il s'agit de son vécu, évidemment différent de l'appréciation de l'exploiteur. La pénibilité est nécessairement une donnée subjective puisqu'il s'agit d'un ressenti. Le patronat et les gouvernements vont amener la confusion en retenant qu'il s'agit d'une usure anticipée, voire d'un handicap survenu. Ils vont en rajouter en confondant aussi ce qui est du domaine de la réparation et du domaine de la compensation.

Un rappel historique s'impose :

→ 2003 :

La première annonce de prise en compte de la pénibilité remonte à la réforme des retraites de 2003, loi dite « Fillon », qui amènera la CFDT et la CGC à valider cette réforme le 15 mai 2003, alors qu'il y avait 1,5 million de manifestants dans la rue, avec pour « contrepartie » le passage à 41 ans de cotisations !

Des dizaines de réunions avec le patronat auront lieu ensuite pendant des années. Elles serviront à gagner encore du temps, sans signature d'un accord interprofessionnel.

→ 2010 :

Une définition de la pénibilité apparaît pour la première fois dans le Code du travail. Le L4121-3-1 la définit comme...*susceptible de laisser des traces durables, indétectables et irréversibles sur la santé...*

En même temps, la réforme des retraites de 2010 recule l'âge légal de départ de 60 à 62 ans.

→ 2014 :

Entrée en vigueur le 1er janvier 2015 du compte pénibilité.

Mais attention : pas d'effet rétroactif. Ce qui signifie que le salarié qui subit depuis plusieurs années des conditions de travail difficiles, ne bénéficiera pas de cette reconnaissance de pénibilité pendant la période antérieure. (1)

→ 2017 :

Les ordonnances Macron suppriment, comme critères de pénibilité, les manutentions de charges, les postures pénibles, les vibrations mécaniques, les risques chimiques.

Au bilan, ce compte « points pénibilité » (désormais compte professionnel de prévention) aura servi de prétexte à toutes les attaques contre notre système de retraite par répartition, tant sur la durée de cotisation que sur tous les artifices baissant le niveau des pensions.

Et maintenant ?

La définition de la pénibilité, telle que choisie dans la loi, est plutôt celle d'une usure anticipée mesurable et cette loi prévoit que c'est le patron qui la mesure ! Cela est particulièrement pervers puisque la loi fait obligation de garantir de bonnes conditions de travail. Autant dire que le patron ne trouve pas grand-chose à mesurer.

Il y a refus catégorique des patrons de définir la pénibilité en s'appuyant sur les métiers, comme, par exemple, celui de maçon, de conducteur de bus, etc.

Les critères sont hyper restrictifs. On le voit, par exemple, sur la mesure du bruit où le seuil de prise en compte est de 80 décibels avec le port du casque anti bruit et pendant 600 heures par an.

Combien de départs anticipés en 2019 liés au compte pénibilité ?

Pas de chiffres représentatifs sur l'importance de l'anticipation (2) pour la bonne raison que le système est conçu pour ne comptabiliser des points pour la pénibilité que depuis 2015. Autrement dit, ceux qui ont déjà une carrière bien engagée, partent de zéro et n'auront pas suffisamment de points en fin de carrière pour obtenir le fameux bonus de 2 ans.

Comme dans un manège forain, on nous agite un pompon pendant que le manège tourne.

Le nouveau patron du Medef, Roux de Bezieux, a déjà déclaré qu'il n'était pas hostile, à condition de rester dans les critères actuels. Pour ce qui est de Macron, il s'est toujours déclaré hostile à l'idée de pénibilité. Il vient de faire une pirouette en introduisant, le 31 décembre, l'expression « métier difficile ».

L'élargissement annoncé des mêmes principes pour les salariés du public est en réalité l'élargissement de quelque chose conçu pour globalement ne pas fonctionner.



Il est aussi très important de pointer le mépris et le mensonge dont se rend coupable le patronat. Quand la pénibilité était financée à 100 % par la caisse vieillesse, tous ont détruit des milliers d'emplois pour augmenter leur profit et quand ils ont eu l'obligation de prendre en charge 100 % du salaire socialisé pour mise à la retraite anticipée, comme par hasard les métiers qu'ils avaient jugés pénibles ne l'étaient plus.

La prévention et la réparation doivent incomber au seul responsable de nos organisations de travail, donc à l'employeur.



1. Avoir un critère d'exposition reconnu donne lieu à 1 point par trimestre. Il faut 10 points pour avoir un trimestre d'anticipation. Donc pour 2 ans d'anticipation, il faut avoir été exposé pendant 20 ans et à compter de 2015, être exposé jusqu'en 2035.
2. Les rares chiffres qui sont produits concernent ceux qui peuvent partir 2 ans avant l'âge normal et qui ont une incapacité, dite IPP (Incapacité Physique Permanente), de 10 % au moins suite à une maladie professionnelle en lien direct avec les critères d'aujourd'hui. Autre cas de figure, un taux d'IPP de 20 % : c'est le seul cas où la durée d'exposition ne joue pas, mais ce n'est plus de la pénibilité, puisque les dégâts humains sont conséquents. Leur nombre était pour l'année 2018 de 3267 personnes.

FICHE 10

DES PRIVILÉGIÉS OUI, MAIS LESQUELS ?

Les premiers de cordée :

L pendant qu'une partie des partis politiques et des médias du Capital désignent le monde ouvrier comme des privilégiés, nos grands patrons sont volontairement oubliés.

Chez Total par exemple, Thierry Desmarests doit toucher « une retraite chapeau » de 47 941 euros par mois jusqu'à son décès. Une somme énorme, payée directement sans passer par une caisse de retraite et cumulable avec d'autres subsides liées à ses autres mandats.

Chez Renault, Carlos Ghosn doit toucher 765 000 euros par an de « retraite chapeau » sans compter non plus sur ce qu'il va toucher avec ses autres mandats.

Le conseil d'administration de Renault, gêné par le scandale, a déclaré qu'il ne la versera pas. On sait déjà que c'est une posture de façade car le contrat sera, de toute manière, respecté.

Chez Sanofi, le patron sortant est Olivier Brandicourt. Ce personnage n'a été présent que 4 ans et n'a pas attendu d'avoir l'âge légal pour partir. Il touchera néanmoins directement de l'entreprise 530 000 euros par an jusqu'à la fin de sa vie.

On notera qu'il n'est pas question de durée de cotisation, de points etc. pour ces premiers de cordée et que les sommes perçues sont indécentes et rendent encore plus abjects ces malfaisants : **dire que les salariés sont des privilégiés !**

Les grandes fortunes :

→ pas un mot sur ceux qui vivent largement de leurs rentes sans réaliser une heure de travail et qui ne font que piller les richesses créées par les salariés.

→ Bernard Arnaud dont la fortune, aux derniers chiffres connus, dépasse les 109 milliards d'euros. Cette fortune lui permettrait de

toucher pendant 68 millions de mois la retraite mensuelle moyenne en France de 1 340 euros. Il n'y a pas de mot assez fort pour définir cette indécence.

→ la fortune des 500 plus grosses fortunes françaises est de 650 milliards d'euros, soit le double du budget annuel des retraites (28 % du PIB).

Pour satisfaire ces sinistres personnages, on nous explique en même temps que le pourcentage de 14 % attribué aux retraites ne doit absolument pas évoluer. Cela risquerait de créer des déséquilibres financiers qui plongeraient la France dans les abysses de la fameuse dette sociale. Pendant ce temps, les grandes fortunes s'accroissent, se gavent, s'engraissent de plus en plus de nos richesses.

Où vont les profits ?

Les dividendes versés aux actionnaires à la Bourse de Paris, ont battu un record en 2019. Il s'agit de 60 milliards d'euros, soit +12 % par rapport à l'année précédente.

De l'argent il y en a pour les actionnaires, mais pas pour nos salaires. Une très grande majorité de ces entreprises multimilliaires ose pratiquer une politique salariale entre 0,7 et 1 % d'augmentation générale.

FICHE 11

LES VRAIES RAISONS DE LA CONTRE-RÉFORME

Augmenter la durée du travail pour les seniors ?

Cette orientation idéologique entre vite en contradiction avec les faits. Les seniors chômeurs ont plus de difficultés que les autres à retrouver du travail, et ceux qui sont dans les entreprises, sont les premiers visés par les suppressions d'emplois. De surcroît l'état de santé pèse fortement sur le taux d'activité. Aujourd'hui, le taux d'emploi des 50-64 ans n'est que de 60 % et celui des 60-64 ans que de 29 % !

Ne plus aligner le budget des retraites sur l'évolution croissante de la population.

Il est logique que la redistribution des richesses créées soit en rapport avec l'évolution de notre population. Ces richesses sont créées par les travailleurs et on ne doit pas oublier que la retraite est un salaire différé.

En 1970, la part du PIB pour la retraite était de 6 %, elle est de 14 % aujourd'hui. Ce qui a permis de réduire la misère chez nos anciens et de répondre à l'augmentation du nombre de retraités.

Le discours sur l'équilibre dans une enveloppe fermée.

Le gouvernement et le patronat prétendent laisser la place à la négociation tout en fixant un cadre insupportable. Il n'y a aucune raison d'accepter le non dépassement du PIB de 14 %, alors que la création de richesses évolue.

Si l'enveloppe est fermée, mécaniquement, les retraités en nombre croissant verront les conditions d'accès et les niveaux de pensions baisser.

Inciter à aller vers la capitalisation.

Comme la plupart des pays, les critères d'âge nécessaire et de niveau de pension font que, ceux qui le peuvent, tenteront de compléter avec une retraite par capitalisation.

La retraite officielle devient de plus en plus virtuelle.

L'Allemagne a un taux de pauvreté des anciens du double de celui de la France, leur niveau de retraite est inférieur de moitié. Leur part du PIB attribué aux retraites est également très inférieur.

Alimenter les fonds de pensions.

La boucle est bouclée. Des millions de nouveaux clients vont alimenter la sphère financière, enrichir Black Rock et les autres.

La réforme de régression sociale des retraites n'a pour objectif que le pillage de nos caisses sociales solidaires avec le transfert inéluctable des 330 milliards d'euros de la branche vieillesse dans la finance. Les vautours attendent dans les starting-blocks.



FICHE 12

POUR UNE FORME DES RETRAITES JUSTE ET SOLIDAIRE

Nos propositions sont les suivantes :

Les grands principes

- Un départ à 60 ans à taux plein avec un revenu de remplacement à 75 % du revenu net d'activité (calcul sur les 10 meilleures années ou les 6 derniers mois) et au minimum le Smic à 1900 €. Chacun doit pouvoir vivre dignement de son travail, y compris à la retraite, c'est vrai pour tous les salariés.
- L'obtention de la retraite à taux plein après 37,5 ans de cotisations, incluant les années d'étude et périodes d'activités forcées.
- La retraite à 55 ans pour les travaux pénibles (travail de nuit, postures pénibles, exposition à des agents chimiques...) avec une anticipation d'un trimestre par année de travail pénible.
- Une prise en compte de la précarité.
- Indexer les pensions sur les salaires et non sur les prix.

Le financement

- Garantir immédiatement l'égalité salariale entre les femmes et les hommes rapporterait 6,5 milliards d'euros en plus pour la Sécurité sociale. Cette mesure est entre les mains du gouvernement qui a toute l'attitude pour contraindre le patronat.
- Augmenter le taux de cotisation de 0,2 à 0,4 point par an permettrait de garantir la pérennité du système. Cela repré-

sente un effort de 1,60 euros par mois pour les travailleurs et de 2,40 euros pour les employeurs.

- Mettre fin aux cadeaux faits aux employeurs en cessant les exonérations de cotisations sociales patronales : **20 milliards de plus pour la Sécurité sociale.**
- Créer une contribution sociale sur les **revenus financiers** distribués par les entreprises, à un taux équivalent aux cotisations employeurs sur les salaires. Cette contribution pourrait rapporter **30 milliards d'euros.**
- Lutter véritablement contre l'évasion fiscale et sociale qui s'élève entre **60 et 80 milliards d'euros** chaque année et qui pourrait rapporter plusieurs milliards d'euros à nos caisses solidaires.
- Mettre en place une politique résolument tournée vers l'emploi, notamment en diminuant le temps de travail pour que chacune et chacun ait un emploi correctement rémunéré ce qui créerait de nouvelles recettes pour la Sécurité sociale.

La CGT reste donc fermement déterminée à se battre pour un autre projet des retraites et appelle l'ensemble du monde du travail et la jeunesse à poursuivre et à renforcer la grève, y compris reconductible là où les salarié.es le décident, pour maintenir et augmenter le rapport de force. Jusqu'à la VICTOIRE !

branchez-vous santé

Économiquement
vertueux, socialement
indispensable

Ensemble, relevons le défi

d'une culture prévention pour tous
et à chaque étape de la vie.

- 4 français sur 10 ne vont pas chez le dentiste. Pourtant, la santé bucco-dentaire est au cœur de la santé globale ⁽¹⁾
- 160 000 cancers évitables sur un total de 400 000 diagnostiqués chaque année ⁽²⁾
- 15,2 % des 3 millions de travailleurs non-salariés en risque d'épuisement professionnel ⁽³⁾

Sources :

(1) UFSBD,

(2) e-cancer 2017,

(3) Étude BPI France Observatoire Amarok



Plus d'information sur
www.ag2rlamondiale.fr/branchez-vous-sante
bgbranchezvousante@ag2rlamondiale.fr